

pousser nos exportations vers ces grands marchés de la Communauté. Les liens linguistiques, culturels et commerciaux que le Canada entretient actuellement avec l'Europe de l'Ouest devraient faciliter cette tâche. De plus, l'élargissement matériellement amené la Communauté européenne à 20 milles des côtes canadiennes, c'est-à-dire la distance qui sépare notre Île Ellesmere du Groenland, prolongation outre-mer du Danemark.

Le Comité a été impressionné par la déclaration du ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, qui a dit que l'élargissement et, en particulier, l'entrée de la Grande-Bretagne rendrait l'adaptation plus lourde pour le Canada que pour tout autre pays extérieur à la Communauté européenne élargie (2:7; 1972)¹. Une étude faite en 1971 a évalué que plus de 600 millions de dollars d'exportations au Royaume-Uni seraient affectés, après une période de transition, par des conditions d'accès plus difficile au marché britannique par suite de la perte du tarif zéro ou d'un tarif préférentiel. D'importants produits d'exportation seraient de ce nombre comme le blé, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'orge, le tabac et le carton de revêtement. Sur 450 de ces 600 millions de dollars, non seulement le Canada ne fera plus l'objet d'une entente préférentielle, mais il verra le Royaume-Uni accorder la préférence à ses nouveaux partenaires de la Communauté grâce à la barrière du tarif extérieur commun (CET). Quatre-vingt-dix p. 100 des produits agricoles canadiens exportés en Grande-Bretagne, soit au total environ 300 millions de dollars, devront faire face à la politique agricole commune hautement restrictive de la Communauté. De plus, la création l'an dernier d'un secteur de libre-échange de biens industriels entre la CE et les pays ne participant pas à l'AELE (l'Autriche, la Suède, la Norvège, l'Islande, le Portugal et la Suisse)² constituera pour ces pays un avantage concurrentiel sur les marchés de la Communauté et un désavantage pour les produits canadiens.

Convaincu que la Communauté élargie et son futur développement sont de première importance pour les intérêts canadiens, le Comité a donc décidé d'examiner sa nature, ses institutions, ses réalisations, ses points faibles, les problèmes auxquels elle fait face, ses limites et ses possibilités.

Le Comité a cherché à examiner comment le Canada pourrait resserrer ses liens commerciaux et autres avec la Communauté. Quelles mesures peuvent être prises pour faire comprendre son importance aux Canadiens dont bon nombre ont déjà des liens d'origine, de langue et de culture avec des États membres de la CE? Comment les Canadiens et les membres de la Communauté peuvent-ils se rendre compte que si la polarisation commerciale se produit autour des principales entités commerciales mondiales que sont les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne, le Canada restera en plan ou deviendra partie intégrante du bloc régional économique et commercial de l'Amérique du Nord?

Parallèlement à ces enquêtes, le Comité a jeté un coup d'œil sur une série de relations intergouvernementales, commerciales et personnelles entre le Canada et la Communauté en essayant de voir comment elles pourraient être

¹ Cette note et celles qui suivront renvoient au numéro et à la page de fascicule des procès-verbaux et témoignages du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères de la quatrième session de la 28^e législature (1972) et de la première session de la 29^e législature (1973).

² Il est probable que la Finlande va bientôt conclure une entente semblable avec la Communauté européenne.